Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire
Rue Suzanne Lenglen, 37000 Tours
Tel : 02 47 44 38 01
www.cdtennis37.fr
Comite.indre-et-loire@fft.fr

Compte rendu du COMITE DIRECTEUR du 18 Février 2022 (en visio-conférence)

Ouverture de la séance à 18h30.

Présents :

LEVIEUGE Éric, MERCIER Philippe, LEROUX Sophie, MONTERRAT Éric, STOCKER Serge, KOLVINTER Frédéric, REMY Nathalie, LEMAIRE Michel, GUILLOTEAU Yann, USAL Yves, GUIBERT Pascal.

Invité :

BOIDRON Pascal.

Absents Excusés :

TOLLIE Jean-François, HINDY Marc, JAOUEN Christelle, AUBUSSON Jérôme.

Absents :

SCHURDEVIN Fabrice, FIOT Valérie, MEZIERES David, FROUIN Nicolas, SIMON-SEYSE François, RIEU Véronique (invitée), VAN GHELDER Guillaume (invité).

1 – Recrutement du nouvel assistant sportif

* Suite à l'ouverture d'un poste d'assistant(e) sportif(ive) au sein du Comité Départemental et à l'appel à candidatures, une seule candidate a postulé. Il s'agit de Virginie LE BERRE, licenciée au TC Val de l'Indre. Celle-ci a été reçue en entretien, ses motivations nous laissent penser qu'il s'agit d'une personne correspondant au profil recherché.
Validée par le bureau directeur, cette candidature est soumise à l'approbation du comité directeur par le président.

VOTE :
Les membres du comité directeur présents émettent un avis favorable à ce recrutement à l'unanimité.

2 – Démission de Virginie LE BERRE

* Virginie a présenté sa démission du Comité Directeur afin de pouvoir postuler sur le poste d'assistante sportive. Démission que le président accepte à la vue de son recrutement.
Merci à notre ancienne élue pour son investissement et bienvenue à notre nouvelle salariée.

Suite à cette démission, Pascal BOIDRON, prochain sur la liste des suppléants devient membre titulaire du CD 37.

3 – Finales départementales

* Dimanche 3 Avril à Chinon, les Seniors Plus.

* Samedi 7 Mai à Chambray, la coupes Schmidlin messieurs et dames.

* Dimanche 8 Mai à l'ATGT, les Jeunes, les Seniors, le Master double, le Tennis Entreprise.

4 – Aide au démarrage des pistes de Padel

* Le TC Chinon a accepté notre proposition de convention de partenariat avec les termes et closes validés en bureau directeur le 27 janvier dernier (Annexe 1). Celle-ci sera signée lors des finales départementales Seniors Plus le dimanche 3 Avril.
Cette nouvelle structure sera donc la première aidée par le comité départemental.

A l'occasion de l'inauguration, prévue en mai, le comité départemental par le biais de sa commission nouvelles pratiques va proposer au TC Chinon d'organiser un match exhibition avec des joueurs chevronnés afin de faire découvrir toute l'étendue technique de cette discipline.

5 – Tournoi ITF du TC Jocondien

* Le comité organisera diverses animations tout au long de la semaine.

- Mardi 1er mars : Journée des scolaires.
- Mercredi 2 mars : Après-midi des écoles de tennis.
- Samedi 5 mars : Réunion des présidents de clubs.
- Dimanche 6 mars : Journée du tennis féminin.

Il manque encore, pour un certain nombre de clubs, les réponses de participation. Des relances vont être faites en début de semaine prochaine.

6 – Informations et questions diverses

* Pas d'espace-temps « Paroles aux clubs » lors de ce Comité Directeur car l'arrivée prochaine de la réunion des présidents de clubs le samedi 5 mars au TCJ.

* Le comité souhaite bonne chance à l'équipe + 35 ans messieurs de l'ATGT qui s'est qualifiée pour le « Final Four » du championnat de France Senior Plus de leur catégorie, les 12 et 13 mars à Rouen.
Le comité départemental sera présent avec une délégation lors de ce week-end de finale.

* Eric MONTERRAT, responsable de la commission homologation requiert l'avis du comité directeur vis-à-vis de l'oubli du club de Fondettes de faire sa demande d'homologation pour son tournoi de mars.
Il propose que soit maintenue la ligne de conduite qui consiste à refuser les demandes tardives pour les tournois dits « classiques ».

VOTE :
Le comité directeur vote à la majorité le maintien de cette ligne de conduite de refus d'homologations des demandes tardives, à l'exception d'une voie contre.

* La mise en place du pôle espoir départemental visant à proposer des entraînements à nos meilleurs joueurs et joueuses du département, afin de créer une émulation et de les faire progresser tous ensemble, a parfaitement débuté.
Jusqu'au mois d'avril, ces entraînements se déroulent tous les vendredis au TCJ (sur dur) pour ensuite migrer, aux beaux jours, sur le club du TCT (sur terre battue).

* Informations développement : les actions visant à promouvoir notre sport et à attirer toujours plus de licenciés dans nos clubs continuent à se mettre en place.
- Opération « Blouses blanches » à destination des personnels soignants, administratifs et techniques des différentes structures hospitalières du département.
- Opération « Ma première raquette » pour nos jeunes néo-licenciés jusqu'à 11 ans.
- Opération « Amène ta maman ou ton papa »

* Tennis Féminin : le comité a invité les clubs à mettre en place des animations durant le mois de mars à l'occasion de la journée de la femme.
Les clubs le désirant peuvent solliciter notre commission communication afin d'avoir une affiche personnalisée à leur animation.
Les membres de la commission essaieront de rendre visite aux clubs qui ont organisé une animation.

* Une formation à l'utilisation de l'application MOJA pour les juges arbitres va être proposée prochainement.

* La mise en valeur des tournois clubs va être faite par le biais de la Newsletter. N'hésitez pas à nous envoyer vos affiches.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19 h 45.

Original signé et archivé au comité départemental le 22 / 10 / 2021

Philippe MERCIER
Secrétaire Général

ERIC LEVIEUGE
Président

ANNEXE 1

Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire
Rue Suzanne Lenglen, 37000 Tours
Tel : 02 47 44 38 01
www.cdtennis37.fr
Comite.indre-et-loire@fft.fr

AIDE AU DEMARRAGE DES NOUVELLES STRUCTURES PADEL

Convention de partenariat

Entre les Soussignés :

LE COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS D'INDRE ET LOIRE, représenté par :
Monsieur Eric LEVIEUGE, président, dûment habilité.

Dénommé ci-après : *CD 37*.

Et

LE TENNIS CLUB DE……, représenté par :
Monsieur ……., président, dûment habilité.

Dénommé ci-après : *Le Club*.

Dénomination ensemble : *Les deux parties*.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention :

Le CD 37 a voté lors de son comité directeur en date du 17 décembre 2021, une aide aux clubs pour l'ouverture de nouvelles structures PADEL.

Article 2 – Définition de l'aide :

Le CD 37 versera une aide pour une première réalisation de pistes PADEL dans un de ses clubs affiliés. Cette aide est identique, quel que soit le nombre de pistes, qu'elle (s) soit (ent) couverte (s) ou extérieure (s). Chaque club ne pourra bénéficier de l'aide qu'une seule fois et uniquement pour une première construction de pistes PADEL.

Article 3 – Objet de l'aide :

L'aide allouée par le CD 37 est destinée à l'équipement sportif de la structure, raquettes, balles, filets, scorers, etc…

Article 4 – Montant de l'aide et Procédure de versement :

L'aide du CD 37 s'élève à 2000 € net.
Elle sera versée par virement bancaire sur le compte du club affilié en une seule fois à J-30 de l'ouverture officielle prévue.

Article 5 – Engagement du Club :

- Le club s'engage à ne destiner cette aide que pour le motif cité à l'article 3 de la présente convention.

- Le club s'engage à inviter le président du comité départemental à l'inauguration de cette nouvelle structure pour le club.

- Le club fournira à titre indicatif la liste des matériels achetés.

- Le club s'engage à laisser libre accès à la structure PADEL sans location ni contrepartie, après demande et autorisation, pour une durée de 40 heures par an, au CD 37 afin de pouvoir y organiser des animations et des compétitions.

Article 6 – Durée de la convention :

La présente convention de partenariat établie entre les 2 parties prend effet à l'ouverture de la structure PADEL pour le reste de la saison courante ainsi que pour les 2 saisons sportives suivantes.
A terme, cette présente convention sera automatiquement rendue caduque.

Article 7 – Litiges :

Tout différend au sujet de l'interprétation et/ou au sujet de son non-respect fera d'abord l'objet d'une conciliation entre les deux parties avant toute action devant la commission régionale des litiges de la Ligue Centre-Val de Loire.

En foi de quoi, la présente convention a été signée en deux exemplaires originaux.

Fait à Tours, le

Pour le Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire,
représenté par son président.

M. Eric LEVIEUGE

Pour le ……..,

représenté par son président.

M. …….